Ce site utilise des cookies et vous laisse le choix d'accepter ou de refuser leur utilisation. ✓ OK, tout accepter
En savoir plus

ESPACE MILITAIRE

Dispositif de prise en charge psychologique

La prise en charge du blessé psychique est une des priorité de l'institution. Au retour, si vous vous sentez en difficulté n'hésitez pas à en parler.



Avant le retour

Vous avez, pour certains d'entre vous, bénéficié avant votre retour en métropole d'un sas de 48 à 72h qui a facilité votre retour au sein de votre foyer. Vous avez peut-être à cette occasion rencontré, à votre demande, un psychologue des armées.

Les médecins dont dépendent votre unité

Les médecins des forces sont les maillons essentiels de ce soutien psychologique au retour.

Ils vous informent, vous reçoivent en consultation. Ils peuvent aussi vous orienter sur un soin spécialisé.

Vos médecins dont dépendent votre unité, en cas de besoin, peut solliciter un médecin psychiatre de l'HIA de rattachement pour effectuer un débriefing et / ou une séance d'information sur les troubles psychiques en lien avec les missions.

Si la démarche d'aller consulter votre médecin vous est difficile, il est possible de vous rapprocher de votre président de catégorie et / ou de votre conseiller facteur humain au sein du BEH qui peuvent vous accompagner.

> Consulter la page : Les prestations du SSA

La prise en charge spécialisée

Certaines unités bénéficient d'une consultation spécialisée de psychologie ou de psychiatrie au sein du service médical. Le médecin dont dépend votre unité vous renseignera.

La prise en charge peut avoir lieu dans le service de psychiatrie de l'HIA rattaché à votre unité. Il peut s'agir d'une simple évaluation face à des situations difficilement surmontables ou d'une prise en charge plus importante en fonction des besoins.

En cas de prise de contact directe avec le service de psychiatrie de l'HIA dont vous dépendez, il est important lors de la prise de rendez-vous de bien préciser votre statut de militaire, votre unité et que vous rentrez de mission.

> Consulter la page : Les prestations du SSA

Notons qu'en cas d'éloignement des hôpitaux militaires, il est toujours possible de vous faire aider par un psychiatre ou un psychologue civil. Votre médecin d'unité vous orientera.

En cas de besoin 24 h sur 24
Écoute Défense est à votre disposition

En savoir plus

- Écoute Défense